

# Grandir en milieu rural

## RÈGLEMENT / Grandir en Milieu Rural Année 2026

Pour contribuer au développement de nouveaux projets pour les familles, la MSA Beauce Cœur de Loire poursuit le déploiement de Grandir En Milieu Rural.

Afin de répondre au mieux aux besoins des assurés agricoles et d'accompagner le développement des territoires ruraux sur le champ de la famille, la MSA s'est dotée d'une offre centrée sur les besoins prioritaires de l'enfance-jeunesse (0-25 ans) sur les territoires ruraux et/ou fragiles.

### 1. L'offre Grandir en Milieu Rural 2026 de la MSA Beauce Cœur de Loire

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la MSA Beauce Cœur de Loire poursuit son engagement dans l'accompagnement des territoires les plus ruraux en déployant l'offre « Grandir en Milieu Rural ».

Il s'agit d'apporter des réponses :

- à des besoins non-couverts,
- à des besoins spécifiques des familles agricoles (horaires atypiques, travail saisonnier, ...),
- à l'amélioration des services,

pour compléter ou diversifier l'offre existante.

Une attention particulière sera portée aux **actions innovantes** et à la mise en œuvre de projets d'animation dynamisant les territoires.

> On entend par innovant, un projet qui doit apporter une valeur ajoutée spécifique et proposer une approche nouvelle adaptée aux besoins identifiés.

Le caractère innovant sera considéré dans une moindre mesure pour les projets consistant à dupliquer/transposer une initiative, une offre de service existante sur un autre territoire.

Tout projet ayant déjà bénéficié d'un financement au titre de Grandir en Milieu Rural doit, pour être éligible, présenter des évolutions notables (amélioration, reconfiguration, extension de capacité...) **et** produire les justificatifs mentionnés à la notification / convention. Si l'action n'est pas terminée au moment du dépôt de la demande, un bilan intermédiaire devra être fourni, faute de quoi la demande déposée sera automatiquement rejetée.

## **2. Pour les acteurs de l'enfance-jeunesse**

Cette offre s'adresse aux acteurs locaux des territoires ruraux intervenant dans le champ de la petite enfance et de l'enfance-jeunesse.

Sont concernés :

- les associations,
- les collectivités territoriales : communes et intercommunalités,
- les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire.

## **3. Pour les territoires ruraux et/ou fragiles**

Grandir en Milieu Rural cible les territoires les plus ruraux présentant des critères de fragilité ainsi qu'un taux de présence agricole significatif.

**Tout projet ou action devra concerner une ou plusieurs communes éligibles.** - Voir tableau d'éligibilité.

**Dans le cas d'un projet organisé à l'échelle départementale, celui-ci devra rayonner sur au moins un des territoires prioritaires identifiés et s'inscrire dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles.**

**Les projets doivent cibler les familles affiliées au régime agricole et/ou les familles vivant en milieu rural.**

## **4. Les thématiques ciblées**

Grandir en Milieu Rural participe au financement ou permet de soutenir :

- les démarches de coopération locale,
- l'investissement,
- le fonctionnement, dès lors qu'il se rattache à un besoin financier spécifique et non pérenne en lien avec le projet présenté (aide au démarrage, expérimentation, projet ponctuel, ...).

**Les financements Grandir en Milieu Rural excluent :**

- les prestations de services liées au fonctionnement,
- la réhabilitation de locaux avec une visée de mise aux normes (rénovation énergétique par ex).

**Par cette offre, la MSA Beauce Cœur de Loire se positionne sur les thématiques suivantes :**

- Accueil petite enfance
- Loisirs/vacances
- Parentalité
- Numérique
- Mobilité

Il s'agit de soutenir :

- des démarches ou projets favorisant la coopération entre acteurs locaux et les dynamiques de territoires au bénéfice des familles ;
- la création, l'extension, l'adaptation d'établissements et services dédiés à l'enfance à la jeunesse et à la parentalité ;
- l'amélioration qualitative du service rendu, des prestations proposées.

## **5. Le soutien financier de la MSA**

Les crédits octroyés dans le cadre de Grandir en Milieu Rural font l'objet d'une dotation nationale. Ces crédits sont revus chaque année et conditionnent le financement des projets.

La subvention a vocation à couvrir les dépenses de fonctionnement et d'exploitation liées au déploiement de l'action retenue. Elle n'a pas vocation à financer des dépenses pérennes ou de fonctionnement du porteur de projet.

Tout projet éligible doit répondre aux critères suivants :

- **Le montant financier sollicité doit être de 1 500€ minimum.**
- **Le porteur de projet doit obligatoirement solliciter des co-financements auprès d'autres partenaires** (CAF, CD, collectivités locales, ...).

**Une convention de financement sera établie avec le porteur de projet, dès lors que le montant alloué sera supérieur à 5 000€.** En deçà, une simple notification lui sera adressée.

Le paiement s'effectuera en deux temps à savoir : 80% à l'envoi de la notification / convention puis 20%, à la réception des justificatifs liés au projet soutenu.

Les modalités de mise en paiement seront détaillées dans la notification ou la convention le cas échéant.

## **6. Les critères de sélection**

- Inscription dans les thématiques ciblées,
- A destination des enfants, jeunes et des familles,
- Intérêt pour les ressortissants agricoles ou la population vivant en milieu rural,
- Diversité partenariale autour du projet,
- Pluralité des financeurs.

## 7. Le calendrier pour le dépôt d'un dossier

Plusieurs phases de dépôt des dossiers de candidature sont envisagées au cours de l'année, en lien avec la planification des Commissions Paritaires d'Action Sanitaire et Sociale.

Selon la temporalité de mise en œuvre de votre projet, il conviendra d'adresser l'ensemble des éléments attendus en lien avec les dates buttoir<sup>1</sup> ci-dessous.

Phase 1 - Date limite pour transmettre votre dossier de candidature : 26 avril 2026

Phase 2 - Date limite pour transmettre votre dossier de candidature : 31 août 2026

Phase 3 - Date limite pour transmettre votre dossier de candidature : 4 octobre 2026

Les dossiers de candidatures complets sont à adresser par mail à : [projetsass.blf@bcl.msa.fr](mailto:projetsass.blf@bcl.msa.fr)  
A réception de votre dossier, un accusé de réception vous sera adressé.

**Nos messageries sont sécurisées et ne permettent pas la réception de fichiers trop volumineux. Ainsi, nous vous invitons à déposer vos dossiers de candidatures accompagnés de l'ensemble des documents à fournir pour candidater, listés ci-dessous, via notre page de dépôt sécurisée en ligne : <https://bluefiles.com/msa/projets-ass>**

**Aucun autre site permettant l'envoi de fichiers volumineux ne pourra être utilisé.**

---

<sup>1</sup> Les dossiers peuvent être déposés à l'une des trois dates proposées, sans incidence sur leurs chances de financement. Une répartition de l'enveloppe budgétaire est prévue pour assurer un traitement équitable à chaque commission, sans avantage lié à la date de dépôt.

## 8. Les documents à fournir pour candidater

- Un certificat d'inscription au répertoire Siren **datant de moins de 3 mois**,
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) **de banque**,
- La liste des membres du Conseil d'Administration,  
ou pour les communautés de communes ou collectivités territoriales, la composition des membres de la CDC ou de la commune,
- Le rapport d'activité N-1,
- Les comptes financiers N-1, **certifiés par un Commissaire aux comptes le cas échéant**,
- Les **devis** pour toutes demandes relatives à de l'investissement et/ou de l'équipement de matériel,
- Le budget prévisionnel N.

### A joindre également pour les établissements et services d'accueil du jeune enfant :

- La validation du service de la Protection Maternelle Infantile,
- Le détail des horaires d'accueil mis en place,
- Les tarifs appliqués.

**Parallèlement, nous attirons votre attention sur le fait que votre projet doit être abouti** en termes de budget de financement, d'engagements des partenaires, de démarches administratives (devis, validations d'instances si nécessaires...).

**Chaque action devra faire l'objet d'un dossier de candidature.**

**Tout dossier incomplet et/ou ne répondant pas aux attentes et critères d'éligibilité du règlement fera automatiquement l'objet d'un refus.**

Vous vous êtes assuré que votre projet répond à tous ces critères, et avez besoin d'un dossier de candidature, ou vous avez besoin de compléments d'information : vous pouvez nous contacter à l'adresse électronique suivante : **projetsass.blf@bcl.msa.fr**.